

Projet Université de Lorraine
Groupe de travail « recherche »
Synthèse de la réunion du 3 février 2010

Présents :

Animateur : François LAURENT

Au titre de l'INPL : Pierre ARCHAMBAULT, Brigitte JAMART, Anne LAPLACE-CHASSARD

Au titre de l'UHP : Daniel BARLET, Pierre MUTZENHARDT

Au titre de Nancy 2 : Amos DAVID, Marie-Claude MIETKIEWICZ, Ludivine STARCK

Au titre de l'UPV-M : Philippe BURG

Excusés : Philippe MARTIN (UN2), Fabien THOMAS (INPL)

La réunion initialement prévue le 11/02 est repoussée à une date qui sera communiquée ultérieurement.

Compétences du conseil scientifique

Elaboration de la politique de recherche (ex : gestion de grandes plateformes, définition de la répartition des crédits entre le socle et les actions incitatives...). Certains participants considèrent que la définition de la politique scientifique relève plutôt des secteurs.

Affectation des crédits recherche aux secteurs/laboratoires

Rôle incitatif par la définition de priorités thématiques. Cette perspective suscite la crainte d'un morcellement de la recherche et d'une dispersion des moyens.

Cadrage général

Organe de régulation

Lors de la prochaine réunion sera présenté un tableau des compétences réglementaires du conseil scientifiques et des pratiques des quatre universités.

Compétences des secteurs scientifiques

Expertise scientifique de dossiers tels que les réponses à appels à projets.

Composition du conseil scientifique

La représentation des secteurs scientifiques doit être assurée par affectation de sièges.

Certains membres préconisent une représentation des secteurs proportionnellement par exemple au nombre de publiants. D'autres sont opposés pour le motif qu'il ne faut pas avoir de sur représentation d'un secteur.

Des simulations de composition pourront être proposées lors d'une prochaine réunion.

Organisation secteurs / ED

Cette réflexion doit être menée en collaboration avec les directeurs de fédération, de pôle, de laboratoire et d'école doctorale.

Par ailleurs, la compétence du groupe de travail pour aborder ce point est mise en interrogation par rapport au conseil de la recherche du PRES.

Il est proposé que le conseil de la recherche du PRES soit consulté sur la pertinence de conserver 9 secteurs scientifiques et sur les modalités d'intégration dans le dispositif des écoles doctorales.

Gestion des crédits recherche

Le groupe de travail émet un avis favorable à la gestion des crédits affectés à la recherche au sein d'un centre financier unique.

Autres conseils

La représentation des doctorants au conseil de la vie universitaire devra être assurée.

Autres points abordés

D'autres points sont évoqués comme devant être abordés par ce groupe de travail tels que les comités de sélection, les promotions des enseignants-chercheurs, le régime indemnitaire des personnels enseignants et des BIATOS, le BQR...

Certains de ces points figurant dans la lettre de mission du groupe de travail « ressources humaines », une clarification des missions de chacun des groupes ou un travail en commun seront nécessaires.